

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DES SYNDICS DE L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE
« LES JARDINS DE SERIGNAN »

PREFECTURE
DE L'HERAULT

SEANCE DU 17.06.2021 à 10h30

30 SEP. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Le Conseil des Syndics de l'Association Foncière Urbaine Autorisée des Jardins de Sérignan,
- Régie par le Décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux Associations Syndicales de Propriétaires,
- Créée par Arrêté Préfectoral n°88-11-1080 du 02 décembre 1988, modifiée par arrêté préfectoral n°2013-II-45 du 7 janvier 2013:

S'est réuni : Bureau d'étude BEI et Visioconférence

Sur convocation écrite de son Président à chacun de ses membres, sur l'ordre du jour figurant sur les convocations, dont un exemplaire sera annexé à ce procès-verbal.

La feuille de présence, signée par chaque membre participant aux délibérations de ce conseil, sera également annexée à ce procès-verbal.

Sont présents,

Titulaires:

Mme ALBERT/SERRANO,

M. FABRE, M. CAMATS, M. COULOMB, M. SERRANO, M. FAURE, M. VIDAL

Pouvoirs : M. BOURREL à M. COULOMB

Absent(s) excusé(s) : M. NAVAEZ, Mme COUDER, M. LAISSAC, Mme MARTIAL, M. FABREGOULE

Représentant la Mairie de Sérignan : M. GAUREL

M. COULOMB est nommé secrétaire de séance

Le conseil est présidé par Monsieur FABRE Marcel, Président de l'AFUA.

Plus de la moitié des membres du conseil étant présents ou représentés, celui-ci peut valablement délibérer conformément aux statuts.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 10h39.

ORDRE DU JOUR

1) Validation PV C.S. 7/05/2021

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le procès verbal du Conseil Syndical du 7/05/2021 est joint à la convocation.

Le conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce procès verbal dans la mesure où il n'y a pas de remarque particulière.

2) Devis SANCHEZ – Expert immobilier – Dossiers DEJEAN/MARTIN/SCI RENEYVETTE

Monsieur le Président informe le conseil du devis n°2021.13 présenté par M. SANCHEZ Robert, expert immobilier, à savoir :

Devis n° 2021.13

- Dossier DEJEAN - BI15- Visite, étude et évaluation d'un terrain + Rapport d'évaluation
- Dossier SCI RENEYVETTE – BI 12 - Visite, étude et évaluation d'un terrain + Rapport d'évaluation
- Dossier MARTIN - BI10- Visite, étude et évaluation d'un terrain + Rapport d'évaluation

Montant : 2 750€ HT

Le conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce devis présenté par M. SANCHEZ – Expert immobilier.

3) DEVIS ATI VERT n° DV0542 du 16/06/2021

Monsieur le Président informe le conseil du devis présenté par la société ATI VERT à savoir :

- Elagage de 8 sujets dangereux ;
- Fauchage mécanique des lots 10 et 12 en séquence 3.

Montant total du devis : 917€ HT

Le conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce devis présenté par la société ATI VERT.

4) Division propriétaire - Dossier CHAPONNEAU

Monsieur le Président informe le conseil de la demande de division de M. et Mme CHAPONNEAU en date du 3/06/2021. Ils souhaitent diviser leur parcelle ZP 46 en 2 terrains pour donation à leurs enfants.

Monsieur le Président propose au conseil de valider cette division dans la mesure où elle a bien été prise en compte dans le plan de la séquence 8 et est conforme aux règles de l'AFUA qui autorisent la cession entre parents.

Le conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette division.

5) Demande de distraction de propriétaires - Lotissement St ANTOINE

Monsieur le Président informe le conseil de la demande de distraction faite par M. MIRABET, Président de l'association ST ANTOINE en date du 3/06/2021.

Monsieur le Président propose au conseil de prendre connaissance du courrier.

6) DISTRACTION 15

Monsieur le Président informe le conseil des parcelles figurant dans la distraction 15 et propose de la valider.

En cours de finalisation

7) Révision du salaire de la secrétaire

Monsieur le Président informe les syndicats qu'il est convenu dans le contrat passé avec la secrétaire (article 5 : Rémunération) « ...la rémunération fixée sera révisée, au minimum tous les 3 ans.. »

La dernière révision de salaire datant de 2018, ce dernier propose de réviser le salaire de la secrétaire.

Le conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'augmentation de salaire de la secrétaire de 0,65 point .

8) Cession de l'îlot 12 à un opérateur

Monsieur le Président informe les syndicats que ce point est annulé.

9) Avenant 2 lot 2 PSP - Zone Humide

Monsieur le Président informe le conseil de l'avenant n°2 au lot 2 Zone Humide, présenté par la société PSP, à savoir :

- Annulation de la phase GARANTIE ENTRETIEN 1 AN
- Incidence financière de l'avenant : - 7 % soit 140 816€ HT

Le conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cet avenant n°2.

De tout ce qui a été dressé ci-dessus, procès verbal sur 2 pages avec 0 mot rayé nul.

La séance est levée à 11h30.